PRTSGEOO

AECK/WG

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018-510 DU 31 OCTOBRE 2018

accordant la nationalité béninoise à monsieur **Alain RIZK**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité béninoise ;

vu le décret n° 272/PC/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'application du code de la nationalité béninoise ;

vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;

vu le décret n° 2017-586 du 13 décembre 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération ;

vu le décret n° 2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;

vu la lettre en date à Cotonou du 18 octobre 2016 de monsieur Alain RIZK et l'ensemble des pièces produites ;

sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 31 octobre 2018,

DÉCRÈTE

Article premier

La nationalité béninoise est accordée à monsieur **Alain RIZK**, né le 05 août 1980 à Aintoura (Liban), fils de Mounir RIZK et de Samia BAAKLINI.

Article 2

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 31 octobre 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.-

Le Ministre des Affaires Étrangères
et de la Coopération,

Aurélien A. AGBENONCI

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,

Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MAEC : 2 ; MJL : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20 ; AMBASSADE DU BENIN /LIBAN : 2 ; INTERESSE : 1 ; SGG : 4 - JORB : 1.